



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Paris le 15 juin 2006

Succès de l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris

Les actions Aéroports de Paris ont été placées auprès de plus de 2,6 millions d'investisseurs particuliers ainsi qu'auprès d'investisseurs institutionnels français et étrangers. Plus de 70 % des salariés de la société Aéroports de Paris ont souscrit à l'offre réservée aux salariés. Les actions de la société seront négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) dès le 16 juin 2006 à 11 heures sous le mnémonique ADP.

L'ouverture de capital donne à Aéroports de Paris les moyens de mettre en œuvre son projet industriel pour devenir le groupe de services aéroportuaires de référence en Europe et lui donne accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités.

L'offre a pris la forme d'un Placement Global Garanti auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, d'une Offre à Prix Ouvert auprès du public en France et d'une Offre Réservée aux Salariés qui ont été clôturées hier.

Prix de l'Offre :

- Prix de l'Offre à Prix Ouvert : 44 euros par action ;
- Prix du Placement Global Garanti : 45 euros par action ;
- Prix de l'Offre Réservée aux Salariés : 35,20 euros pour les formules avec décote et 44 euros pour la formule sans décote.

Répartition de l'offre de marché (hors option de sur-allocation) :

- 57,5% affecté à l'Offre à Prix Ouvert ;
- 42,5% affecté au Placement Global Garanti.

Répartition de l'offre de marché (en supposant l'exercice intégral de l'option de sur-allocation) :

- 50% affecté à l'Offre à Prix Ouvert ;
- 50% affecté au Placement Global Garanti.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

L'Offre à Prix Ouvert a été souscrite plus de 4,5 fois et a recueilli plus de 2,6 millions d'ordres. La demande institutionnelle fait ressortir un taux de sur-souscription de près de 4,5 fois (hors option de sur-allocation). Dans un contexte boursier difficile, cette demande soutenue de la part des investisseurs témoigne de leur confiance en la qualité des actifs et du projet industriel d'Aéroports de Paris. Les résultats définitifs de l'Offre Réservée aux Salariés seront connus ultérieurement.

L'introduction en bourse s'est effectuée par la mise à disposition du marché de 13.179.246 actions existantes cédées par l'Etat et 11.959.612 actions nouvelles émises par Aéroports de Paris et par une offre aux salariés et à certains anciens salariés d'Aéroports de Paris et de certaines de ses filiales d'un nombre maximal de 2.793.206 actions cédées par l'Etat.

L'Etat et Aéroports de Paris ont consenti aux établissements financiers garants du Placement Global Garanti une option permettant l'achat et la souscription, au prix du Placement Global Garanti, d'un nombre maximal de 3.770.828 actions supplémentaires (soit un nombre maximal de 2.131.338 actions supplémentaires cédées par l'Etat et un nombre maximal de 1.639.490 actions nouvelles supplémentaires émises par Aéroports de Paris), afin de couvrir d'éventuelles sur-allocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation. Cette option de sur-allocation pourra être exercée jusqu'au 14 juillet 2006 inclus. Le nombre d'actions offertes aux salariés et à certains anciens salariés d'Aéroports de Paris et de certaines de ses filiales sera porté à 3.212.187 en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation.

Le produit brut de la cession par l'Etat sur le marché des actions cédées représente environ 590,6 millions d'euros, hors exercice de l'option de sur-allocation et, environ 686,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation (hors produit de l'Offre Réservée aux Salariés). Le produit brut de l'émission par Aéroports de Paris des actions nouvelles représente 526,2 millions d'euros, hors exercice de l'option de sur-allocation et, 600 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation. Le produit pour l'Etat de l'Offre Réservée aux Salariés pourra atteindre un maximum de 98,3 millions d'euros en cas de souscription intégrale de l'Offre Réservée aux Salariés, susceptible d'être porté à un maximum de 113,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

A l'issue de l'introduction en bourse et sur la base du nombre maximal d'actions existantes pouvant être cédées par l'Etat dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés (avant attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés) et d'un exercice intégral de l'option de sur-allocation, l'actionnariat d'Aéroports de Paris se présenterait ainsi :

- Etat : 67,5%
- Public : 29,2%
- Salariés : 3,2%
- Total : 100,0%

Les négociations des actions Aéroports de Paris débuteront le 16 juin 2006 à 11 heures sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le code ISIN FR 0010340141 (sous le libellé ADP PROMESSES). Le règlement-livraison de l'Offre Réservee aux Salariés aura lieu le 2 août 2006.

Pierre Graff, Président Directeur-général d'Aéroports de Paris a déclaré :

« Bienvenue dans le capital d'Aéroports de Paris et merci à tous nos nouveaux actionnaires ! Le succès de cette mise sur le marché est le fruit de deux ans de préparation. Aujourd'hui nos nouveaux actionnaires valident la qualité de nos actifs et la stratégie industrielle que nous portons avec tous les collaborateurs d'Aéroports de Paris. Grâce aux nouveaux moyens et perspectives que nous apporte cette introduction en bourse, Aéroports de Paris entend accélérer son développement pour devenir le groupe de services aéroportuaires de référence en Europe. »

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Aéroports de Paris

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires pour y accueillir les compagnies aériennes et les passagers, le fret et le courrier. Parmi les compagnies aériennes clientes, Aéroports de Paris compte les acteurs majeurs du transport aérien : Air France-KLM, FedEx, les trois grandes alliances aériennes mondiales (SkyTeam, Star Alliance et OneWorld) et les compagnies *low costs* (notamment easyJet, deuxième client du Groupe).

- 2^{ème} groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire
- 1^{er} groupe aéroportuaire européen pour le fret et le courrier
- Paris - Charles de Gaulle, aéroport le plus performant en Europe pour les correspondances
- 550 villes desservies dans 134 pays
- 10 688 salariés au 31 décembre 2005 pour le groupe

Chiffres Clés 2005

- Trafic passagers : 78,7 millions de passagers
- Chiffre d'affaires : 1914,6 millions d'euros
- Résultat opérationnel courant : 331,2 millions d'euros
- Résultat net part du groupe : 179,9 millions d'euros

Chiffre Clé 2006

Chiffre d'affaires du premier trimestre : 474,1 millions d'euros

Contacts presse Aéroports de Paris :

Jérôme Dutrieux - Tel. +33 1 53 35 70 70

Charlotte de Chavagnac - Tel. +33 1 43 35 71 34 / Portable +33 6 60 05 41 99

Contact Relations Investisseurs Aéroports de Paris

Benoit Trochu – Tel. +33 1 43 35 73 43

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Caractéristiques définitives de l'opération d'introduction sur l'Eurolist d'Euronext Paris

Nature de l'offre

L'offre d'Aéroports de Paris comporte:

- Une offre à prix ouvert auprès du public en France (l'« **Offre à Prix Ouvert** »).
- Un placement global garanti auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France (le « **Placement Global Garanti** » et, collectivement avec l'Offre à Prix Ouvert, l'« **Offre** »).
- Une offre à des conditions préférentielles d'acquisition réservée aux salariés et à certains anciens salariés d'Aéroports de Paris et des filiales dont la Société détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social (l'« **Offre Réservée aux Salariés** »).

Il est alloué à l'Offre à Prix Ouvert 57,5% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice de l'option de sur-allocation (50% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre en supposant l'exercice intégral de l'option de sur-allocation).

Conformément à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et à l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 30 mai 2006 fixant les modalités du transfert au secteur privé d'une participation minoritaire au capital d'Aéroports de Paris, le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés représente 10% du nombre total d'actions effectivement cédées par l'Etat et émises par Aéroports de Paris, dans le cadre de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés.

Actions Offertes

L'ouverture de capital d'Aéroports de Paris s'effectue par la mise sur le marché de :

- 13.179.246 actions existantes cédées par l'Etat (après exercice par l'Etat de la clause d'extension qui lui permettait d'augmenter le nombre d'actions cédées dans le cadre de l'Offre) (les « **Actions Cédées** ») ;
- 11.959.612 actions nouvelles émises par Aéroports de Paris (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- un nombre maximal de 2.131.338 actions existantes supplémentaires pouvant être cédées par l'Etat en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation (les « **Actions Cédées Supplémentaires** ») ;

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

- un nombre maximal de 1.639.490 actions nouvelles supplémentaires pouvant être émises par Aéroports de Paris dans le cadre de l'exercice de l'option de sur-allocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** ») ;
- 2.793.206 actions existantes cédées par l'Etat à des conditions préférentielles dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés, pouvant être porté à un maximum de 3.212.187 actions existantes cédées en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation.

Prix de l'Offre

- Prix du Placement Global Garanti: 45 euros par action.
- Prix de l'Offre à Prix Ouvert: 44 euros par action.
- Prix de l'Offre Réservee aux Salariés pour les formules avec décote: 35,20 euros par action (pour la formule sans décote: 44 euros par action).

Option de sur-allocation

Une option de sur-allocation est consentie par l'Etat et par Aéroports de Paris aux établissements financiers garants du Placement Global Garanti. Elle permet l'achat et la souscription, au prix du Placement Global Garanti, d'un maximum de 2.131.338 actions existantes supplémentaires cédées par l'Etat et d'un maximum de 1.639.490 actions supplémentaires émises par Aéroports de Paris, afin de couvrir d'éventuelles sur-allocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Sur-allocation** »). Le nombre d'actions existantes supplémentaires cédées par l'Etat et le nombre d'actions nouvelles supplémentaires émises par la société seront identiques jusqu'à concurrence de 1.639.490 actions existantes supplémentaires et 1.639.490 actions nouvelles supplémentaires. Au-delà, l'Option de Sur-allocation portera sur les actions existantes cédées par l'Etat.

Cette Option de Sur-allocation pourra être exercée par HSBC France, agissant en son propre nom et au nom et pour le compte des établissements garants du Placement Global Garanti, jusqu'au 14 juillet 2006 inclus.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Composition de l'actionnariat et nombre d'actions émises

A l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Aéroports de Paris émises sera porté à 97.321.112 (et 98.960.602 en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation). A l'issue de l'Offre et en prenant pour hypothèse que toutes les actions offertes dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés auront été acquises (avant attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés), l'Etat détiendra environ 71,3% des actions d'Aéroports de Paris et 67,5% en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation.

Le décret n° 2006-575 du 22 mai 2006 a autorisé le transfert au secteur privé d'une participation minoritaire (inférieure à 50%) du capital d'Aéroports de Paris. Conformément à l'article L. 251-1 du Code de l'aviation civile, l'Etat doit détenir plus de 50% du capital social et des droits de vote de la Société.

Engagements de conservation

L'Etat et Aéroports de Paris se sont engagés, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas offrir, vendre, émettre ou nantir une quelconque action Aéroports de Paris ou autres instruments financiers donnant accès directement ou indirectement, à terme ou immédiatement, au capital d'Aéroports de Paris pendant une période expirant 180 jours suivant la date de règlement-livraison des Actions Cédées et des Actions Nouvelles.

Cotation

La première cotation des actions a lieu ce jour et le début des négociations des actions existantes et des actions nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) sur l'Eurolist d'Euronext Paris devrait intervenir le 16 juin 2006.

L'admission aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris des actions nouvelles pouvant être émises en cas d'exercice de l'Option de Surallocation devrait intervenir dans les trois jours de bourse suivant l'exercice de l'Option de Surallocation.

Aéroports de Paris a demandé l'admission de ses actions aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear France S.A., d'Euroclear Bank S.A./N.V. et de Clearstream Banking S.A. Les actions d'Aéroports de Paris devraient être admises au service de règlement différé à compter du 16 juin 2006.

Codes

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

- Code ISIN FR 0010340141 ;
- Code ISIN FR0010340158 (actions achetées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert bénéficiant de la gratuité des droits de garde pendant 18 mois) ;
- Secteur d'activité ICB: 2000-2700-2770-2777- Transportation Services ;
- Code commun Euroclear/Clearstream Banking: 025697839 ;
- Compartiment: A ;
- Mnémonique: ADP.

Date de jouissance

Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires pouvant être émises en cas d'exercice de l'Option de Surallocation porteront jouissance au 1^{er} janvier 2006 et seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes.

Garantie

L'Offre fait l'objet d'une garantie de placement par un groupe d'établissements dirigé, pour l'Offre à Prix Ouvert, par CALYON et HSBC France et, pour le Placement Global Garanti, par HSBC France, CALYON, Citigroup Global Markets Limited et Morgan Stanley & Co. International Limited, portant sur l'intégralité des Actions Nouvelles et des Actions Cédées dans le cadre de l'Offre.

Cet engagement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Raisons de l'Offre et utilisation des fonds levés

L'Offre a pour objectif de permettre à la Société de poursuivre son développement de façon autonome et dans de bonnes conditions, en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités.

L'augmentation de capital constitue en particulier un moyen pour Aéroports de Paris de financer son important programme d'investissement visant à accueillir un trafic aérien en croissance tout en consolidant sa structure financière pour assurer au Groupe un développement conforme à sa stratégie, telle que décrite au paragraphe 6.1.3 – "Stratégie" du Document de Base. Cette augmentation de capital permet également à la Société de conforter sa notation de crédit parmi les meilleures du secteur, lui garantissant ainsi l'accès à des ressources financières aux meilleures conditions.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Produits et charges relatifs à l'offre

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles est égal à 526,2 millions d'euros, hors exercice de l'Option de Surallocation. Ce montant pourra être porté à un nombre de 600 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles pour la Société est estimé à environ 503,4 millions d'euros (environ 576,1 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation). La part des frais qui sera à la charge de la Société s'imputera sur la prime d'émission.

Intermédiaires financiers

- HSBC France, coordinateur global, chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti et chef de file de l'Offre à Prix Ouvert
- CALYON chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti et chef de file de l'Offre à Prix Ouvert
- Citigroup Global Markets Limited chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti
- Morgan Stanley & Co. Limited chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus constitué du Document de Base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2006, sous le numéro I.06-036, et d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus) a reçu de l'Autorité des marchés financiers, en date du 30 mai 2006, le visa n° 06-159.

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques spécifiques à Aéroports de Paris qui sont décrits dans le prospectus.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'Aéroports de Paris, 291 boulevard Raspail – 75014 Paris et auprès des établissements financiers introducteurs. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'Aéroports de Paris (www.aeroportsdeparis.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Mise à jour du prospectus

- Le 2 juin 2006, le Collectif inter-associatif du refus des nuisances aériennes (Cirena) a saisi le ministre des transports, de l'équipement et du tourisme d'un recours lui

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

demandant d'adopter un arrêté ayant pour objet d'imposer une altitude minimale de survol sur les zones urbanisées du nord-ouest francilien et de limiter le nombre de mouvements annuels sur l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle.

- Errata au Document de Base (page 172) : Aéroports de Paris est tenu de verser au comité d'entreprise au titre de l'année 2005 une subvention destinée au financement des oeuvres sociales, culturelles et sportives correspondant à 1,65% de la MSBI 2005 soit 5,574 millions d'euros (5,43 millions d'euros en 2004 et 5,13 millions d'euros en 2003).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des actions d'Aéroports de Paris aux Etats-Unis. En vertu du Securities Act de 1933, tel que modifié, les actions d'Aéroports de Paris ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement. Aéroports de Paris n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni de réaliser une quelconque offre publique de vente portant sur ses actions aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (a) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) et visées à l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (b) sont des "high net worth entities" ou toute autre personne auxquelles le présent communiqué de presse peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(1) de l'Ordonnance. Les valeurs mobilières décrites dans le présent communiqué seront souscrites exclusivement par lesdites personnes. Aucune autre personne ne doit agir en conséquence ou s'y référer. Toute personne distribuant le présent communiqué doit s'assurer qu'elle y est légalement autorisée.

Pendant une période commençant à la date de divulgation du Prix du Placement Global Garanti et du Prix de l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 14 juillet 2006 (inclus), HSBC France, agissant pour le compte du syndicat de garantie du Placement Global Garanti, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 23 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au Prix du Placement Global Garanti. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Communiqué de presse

Ne pas diffuser aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

opérations de stabilisation étaient réalisées, HSBC France pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, HSBC France, agissant pour le compte du syndicat de garantie du Placement Global Garanti, pourra, le cas échéant, effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'Option de Surallocation, majoré, le cas échéant, de 5% de la taille de l'Offre (hors exercice de l'Option de Surallocation).

La distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une infraction à la législation en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit pas être diffusé aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Contacts Analystes / Investisseurs :** Benoit Trochu : 01 43 35 73 43